vinetur

Les États-Unis lèvent leur droit de douane de 10 % sur les importations de Scotch whisky

Les dirigeants du secteur des boissons espèrent désormais que Washington étendra cet allègement tarifaire au whiskey irlandais, au Champagne, au Cognac et à d'autres catégories européennes

mardi 28 juillet 2026



Les États-Unis ont supprimé leur droit de douane de 10 % sur les importations de Scotch whisky, une mesure entrée en vigueur la semaine dernière et qui suscite déjà l'espoir, dans le secteur des boissons, que d'autres catégories d'alcool pourraient elles aussi bénéficier d'un allègement.

Ce changement a été confirmé après le vendredi 24 juillet et revient sur une trajectoire antérieure qui aurait porté cette année les droits de douane sur le single malt Scotch à 25 %. La décision a suivi la visite d'État du roi Charles III aux États-Unis en avril, selon le rapport.

Pour les producteurs de Scotch, ce recul clôt un chapitre commencé en avril 2025, lorsque le droit de douane a été imposé. La Scotch Whisky Association avait indiqué que cette mesure avait entraîné des pertes d'environ 150 millions de livres sterling pour le secteur.

Les dirigeants du secteur ont rapidement présenté cette décision comme davantage qu'une victoire pour une seule catégorie. Nodjame Fouad, directeur général de la division des spiritueux vieillis et du champagne de Pernod Ricard, a déclaré que l'entreprise espère désormais de nouveaux progrès sur les droits de douane touchant d'autres catégories de spiritueux et de vins, notamment le whiskey irlandais, le Champagne et le Cognac. Il a ajouté qu'une suppression plus large des droits de douane profiterait aux consommateurs, aux producteurs et aux entreprises de l'hôtellerie-restauration des deux côtés de l'Atlantique.

Cette réaction compte au-delà du Scotch. Dans le secteur des boissons, les changements tarifaires appliqués à une catégorie d'alcool importé peuvent signaler une évolution plus large de la politique commerciale et des conditions de prix. Si Washington étend un traitement similaire au vin, au vin effervescent ou à d'autres spiritueux, les coûts d'importation pourraient baisser et les dynamiques concurrentielles pourraient évoluer pour les distributeurs, les restaurants, les détaillants et les producteurs qui dépendent du commerce transatlantique. Un allègement plus large reste incertain, mais la décision concernant le Scotch est interprétée par une partie du secteur comme le signe que de nouvelles négociations pourraient être possibles.

Le Premier ministre écossais John Swinney a également salué cette mesure, estimant qu'elle aiderait les entreprises et les travailleurs des deux côtés de l'Atlantique. Il a déclaré que les bénéfices toucheraient non seulement les producteurs de whisky, mais aussi les entreprises et les communautés à travers l'Écosse qui soutiennent cette industrie.

La question des droits de douane a pesé bien au-delà des distilleries. Les droits d'importation peuvent affecter les prix en rayon, les programmes de boissons des restaurants et les marges des importateurs et des grossistes. Dans des segments comme le vin de prestige, le Champagne et les spiritueux vieillis, où les produits se positionnent souvent sur des gammes de prix premium, même un droit de 10 % peut influencer les décisions d'achat et la planification des stocks. C'est l'une des raisons pour lesquelles les entreprises du secteur suivent de près la possibilité que les autorités commerciales américaines envisagent des mesures similaires pour d'autres catégories européennes.

La dernière décision intervient aussi à un moment sensible pour les opérateurs de l'hôtellerie-restauration aux États-Unis comme en Europe. Les bars, restaurants et commerces spécialisés ont subi la pression de coûts d'exploitation plus élevés et d'une consommation inégale. Une baisse des droits d'importation sur de grandes catégories de boissons peut offrir un certain répit en réduisant les coûts rendus ou en limitant de futures hausses de prix, même si l'effet final dépend des taux de change, des frais d'expédition et de la tarification des distributeurs.

Pour l'instant, l'impact immédiat est clair pour le Scotch whisky entrant sur le marché américain : le droit de douane de 10 % a disparu. Reste à savoir si cela demeurera une mesure isolée, liée à un seul produit et à une seule ouverture diplomatique, ou si cela s'inscrira dans un rééquilibrage plus large du commerce des boissons alcoolisées entre les États-Unis et l'Europe. Les dirigeants des spiritueux et du vin indiquent qu'ils souhaitent la seconde option, en particulier pour les catégories qui restent soumises à une pression tarifaire.